

COMMUNIQUE



TNU 07/35

Le 26 décembre 2007

Diffusion 8h45

Radiation de la cote sur le marché Eurolist d'Euronext des Unités TNU

Euronext Paris a décidé, conformément aux dispositions de l'article 6905/1 (i) du livre I des Règles harmonisées du Marché d'Euronext, de radier de la cote les Unités TNU à compter du 14 janvier 2008*.

Les Unités TNU, qui ne sont déjà plus cotées à Londres et à Bruxelles, seront, à compter de cette date, inscrites sur le compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés.

** Avis Euronext PAR_20071224_10275_EUR du 24 décembre 2007.*

Contact presse :

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

www.eurotunnel.com